

Déménagement et articles usagés : attention aux punaises de lit!

Laval, le 20 juin 2014 – À l’approche de la période des déménagements, la Direction régionale de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de Laval invite la population à prendre des précautions pour éviter la propagation des punaises de lit.

Même si les punaises de lit ne transmettent pas de maladies, les piqûres qu’elles infligent aux dormeurs peuvent créer de l’anxiété, du stress et compromettre la qualité de vie des gens aux prises avec une infestation.

Comment reconnaître les punaises de lit?

La punaise de lit est un insecte brunâtre luisant, sans ailes, long de 4 à 7 mm (environ 1/8 po) ressemblant à un pépin de pomme aplati. Elle est visible à l’œil nu, ne saute pas et ne vole pas.



Comme la punaise se nourrit de sang humain la nuit, elle se tient surtout sur les matelas des chambres à coucher. Elle fuit habituellement la lumière. Selon l’ampleur de l’infestation, on pourrait également retrouver des punaises de lit dans les fissures des planchers, des murs et du mobilier, partout où l’on retrouve une ouverture correspondant à l’épaisseur d’une carte de crédit.

Comment les détecter?

Des indices peuvent nous avertir de la présence de punaises de lit : petites taches noires sur les draps, le matelas ou le sommier, présence de punaises de lit vivantes ou mortes, de peaux de punaises qui ont mué ou d’œufs blanchâtres de la grosseur d’une tête d’épingle.

Précautions à prendre avant un déménagement

- Inspectez soigneusement votre nouveau logis en portant une attention particulière aux chambres. À l’aide d’une lampe de poche, vérifiez les fissures, les fentes et les moulures, surtout dans les chambres.
- Nettoyez à fond les pièces en passant l’aspirateur. Jetez le sac ou le contenu de l’aspirateur à l’extérieur dans une poubelle fermée.
- Assurez-vous que le camion de déménagement et les couvertures utilisées soient exempts de punaises. Si vous engagez une firme de déménagement, informez-vous de ses mesures de prévention (ex. : nettoyage du camion et des couvertures).

Quoi faire si votre nouveau logement est infesté?

- Avertissez le plus rapidement possible votre propriétaire pour freiner une infestation dans l’immeuble. Celui-ci doit ensuite contacter un exterminateur certifié.
- Évitez de régler le problème par vous-même.
- Vérifiez l’état des matelas, sommiers et meubles rembourrés. La plupart peuvent être traités s’ils sont infestés. Avant de les jeter, consultez un exterminateur certifié.

Précautions à prendre avec les objets usagés

- Ne ramassez pas de matelas, de meubles ou d'objets trouvés à l'extérieur ou dans les ordures. Ils peuvent être infestés.
- Inspectez et nettoyez méticuleusement les articles d'occasion avant de les introduire dans la maison.

Pour en savoir plus, la population lavalloise peut consulter la section « Punaises de lit » du site Web Portail santé mieux-être : <http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/punaises-de-lit/>

- 30 -

Source : Stéphanie Daigneault, conseillère en communication
Direction régionale de santé publique, Agence de Laval
450 978-2121, poste 2025